



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

PROCES-VERBAL

Date de la réunion : jeudi 13 novembre 2025

Lieu : Les Grandes Ventes

L'assemblée Générale du Fistrict de Football de Seine-Maritime se tient le jeudi 13 novembre 2025 à Les Grandes Ventes, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Julien.

Son également présents :

- Madame Sadia Salem, représentante de la Ligue de Football de Normandie
- Monsieur Marc Routier, Président du district de l'Eure
- Des membres du Comité Directeur du DFSM
- Madame Annaëlle Vivet, Directrice administrative du DFSM
- Le personnel administratif et technique

Le Président remercie le club du FC Ventois et la municipalité des Grandes Ventes pour le prêt de la salle et l'aide à l'organisation de l'assemblée générale.

Une minute de silence est observée à la mémoire des personnes disparues depuis le 30/10/2025 ainsi qu'en hommage aux victimes des attentats du 13 novembre.

1. Allocutions d'ouverture

- Message d'accueil du Président Jean-Yves Julien
- Intervention de Monsieur Nicolas Bertrand, Maire des Grandes Ventes
- Intervention de Monsieur Cédric Carles, Président du FC Ventois
- Intervention de Monsieur Bernard Maline, Vice-Président du CDOS 76



- Intervention de Madame Inès Assaoui, Inspectrice Jeunesse et Sports, et Monsieur Thibault Ledanois, Professeur de sport

2. Adoption du PV de l'AG du 31/10/2025

Vote n°1

Adoption du PV de l'Assemblée Générale du 31/10/2024.

RÉSULTAT DU VOTE ÉLECTRONIQUE

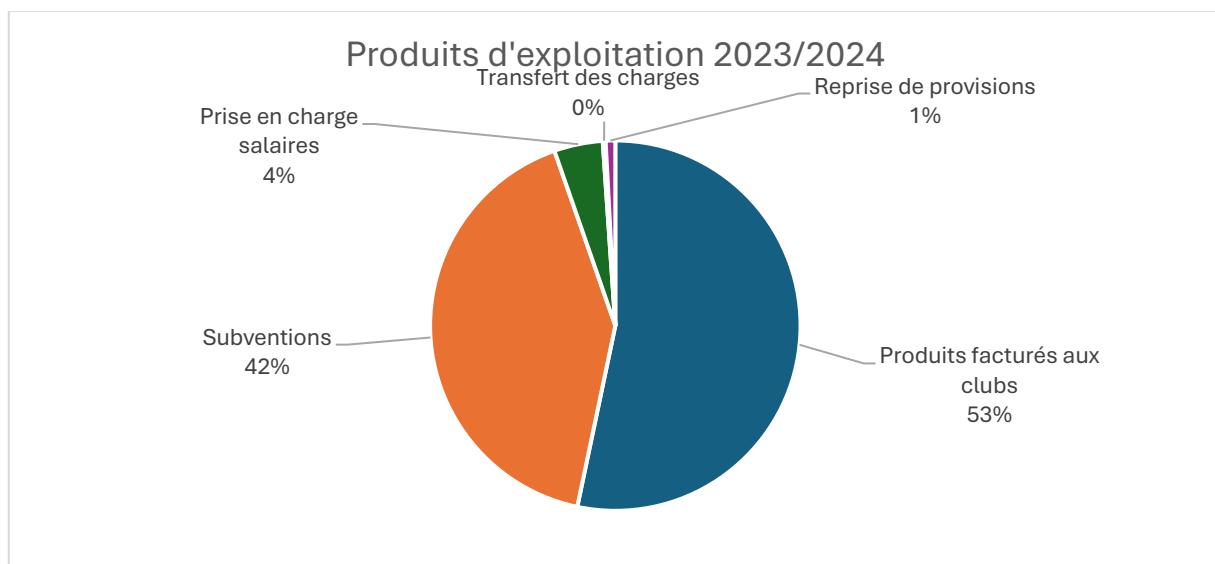
- Sont POUR : 698 voix
- Sont CONTRE : 445 voix
- Abstentions : 38 voix

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30 octobre 2024 **est adopté à 61,07%** des suffrages exprimés.

3. Présentation des comptes de résultats par H. Menard, expert-comptable

Présentation des comptes clos au 30/06/2025 par Monsieur Hervé Ménard, expert-comptable.

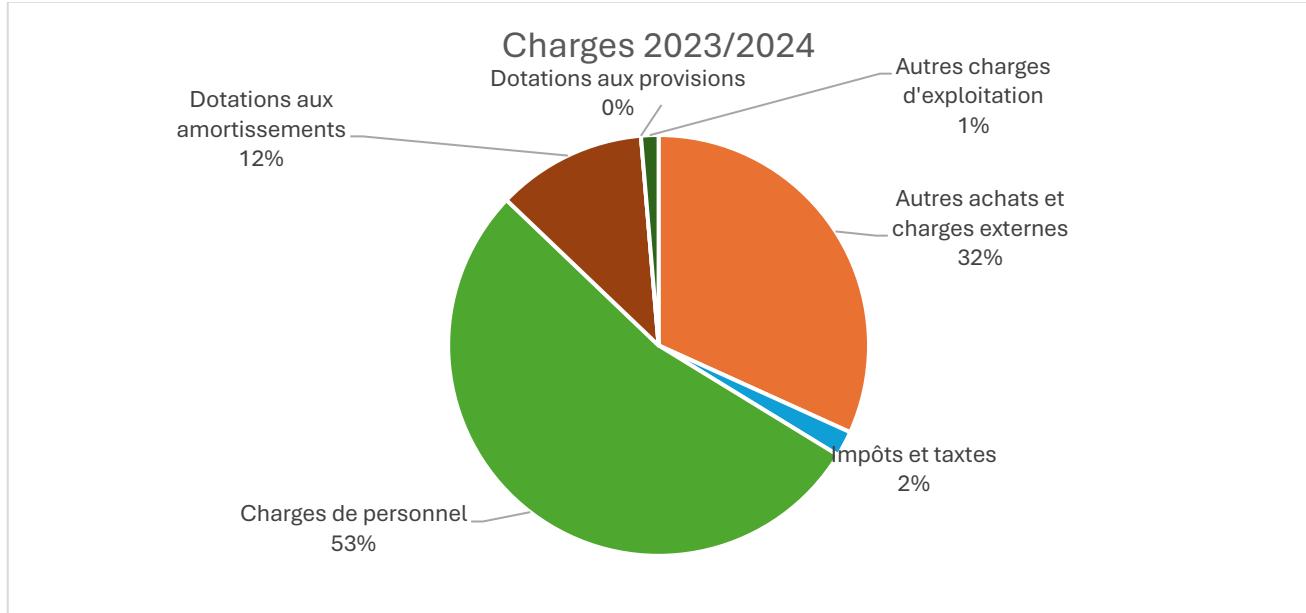
- Produits d'exploitation :



Le total des produits d'exploitation pour la saison 2024/2025 s'élève à 988 740€.



- Charges d'exploitation :



Le total des charges d'exploitation pour la saison 2024/2025 s'élève à 978 730€.

- Synthèse des résultats :

2024/2025	
Résultat d'exploitation	10 010 €
Résultat financier	-30 303 €
Résultat courant	-20 293 €
Résultat exceptionnel	-105 139 €
Résultat de l'exercice	-128 598 €
Capacité d'autofinancement	-80 994 €

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2024/2025 est positif de l'ordre de 10 010€.

Cependant, les travaux de démolition de la minoterie sur le terrain du futur siège du DFSM et le coût du licenciement de l'ancien directeur administratif nous amène à un résultat négatif.



4. Intervention du cabinet Burette, commissaire aux comptes

François-Xavier COUSSIN présente les rapports en qualité de commissaire aux comptes du District de Football de Seine Maritime :

- Un rapport sur les comptes annuels du DFSM ;
- Un rapport sur les conventions dites réglementées.

Il rappelle que ces documents sont consultables au siège du District.

En exécution de la mission confiée par l'Assemblée Générale, le cabinet a effectué l'audit des comptes annuels du DFSM relatifs à l'exercice clos du 30.06.2025. Il certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

En l'application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relative à la justification de nos appréciations, ils nous informent que les appréciations, les plus importantes auxquelles ils ont procédé, selon leurs jugements professionnels, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. Les appréciations s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de leur opinion exprimée ci-avant. Ils n'expriment pas d'opinion sur les éléments des comptes annuels pris isolément.

Ils ont également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Ils n'ont pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, sur les informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant le rapport sur les conventions réglementées, ils leur appartiennent de communiquer sur la base des informations données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont ils ont été avisés ou qu'ils auraient découvertes à l'occasion de leur mission sans avoir à se prononcer sur leur utilité et leur bien fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les articles R.602-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Ils ont mis en œuvre les diligences qu'ils ont estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à leur mission.

Ils informent les clubs qu'ils n'ont été avisés d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé qui serait à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L.602-5 du Code de commerce.



5. Approbation des comptes

Vote n°2

Approbation des comptes clos au 30/06/2025

RÉSULTAT DU VOTE ÉLECTRONIQUE

- Sont POUR : 395 voix
- Sont CONTRE : 752 voix
- Abstentions : 34 voix

Les comptes annuels au 30/06/2025 sont **refusés à 65,56%** des suffrages exprimés.

6. Affectation des résultats

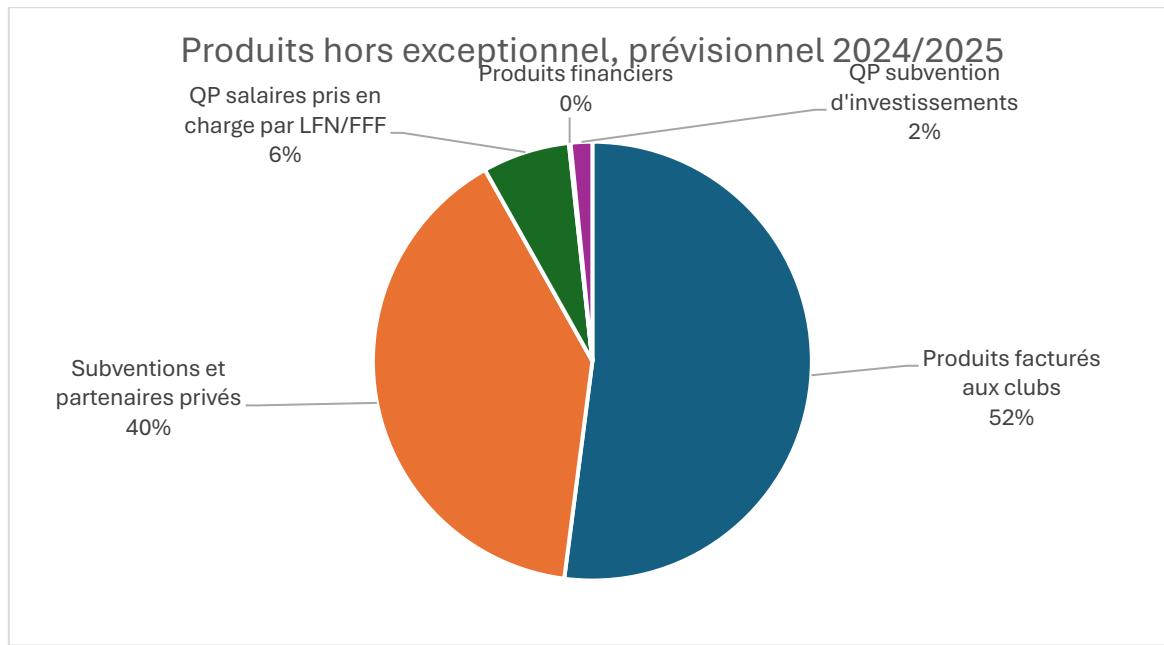
Le vote des comptes annuels au 30/06/2025 étant refusé par l'assemblée, nous ne pouvons procéder à l'affectation du résultat.

Nous ne procédon pas au vote de l'affectation des résultats.

7. Lecture et approbation du budget prévisionnel 25/26

Hervé Ménard présente le budget prévisionnel de la saison 2025/2026 :

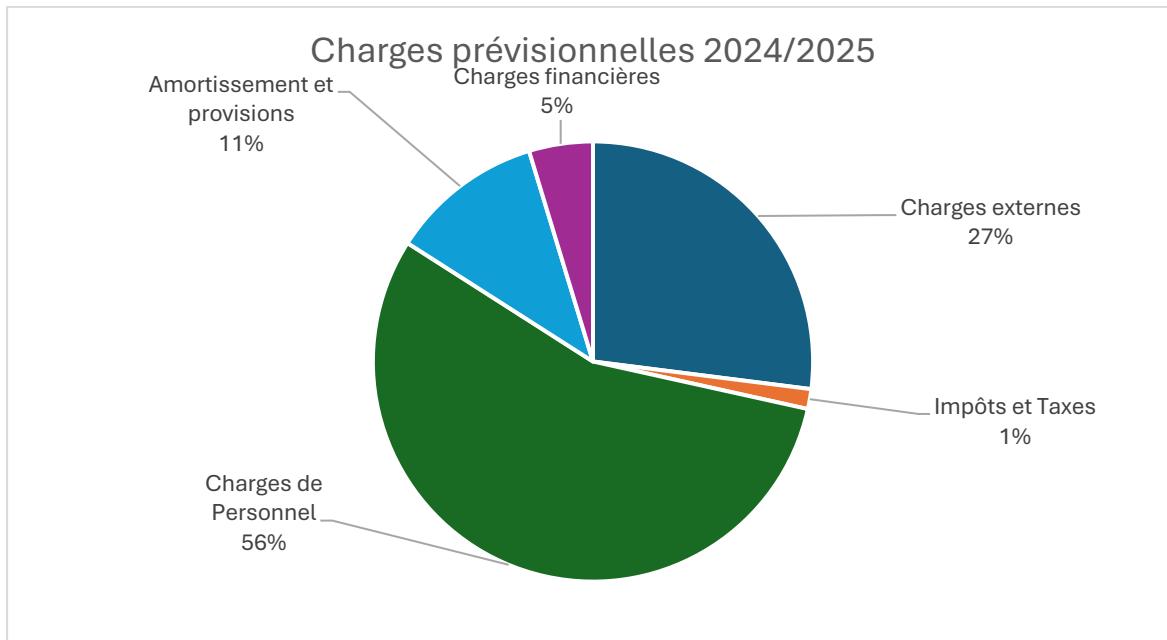
- Produits hors exceptionnel





Le total des produits hors exceptionnel, prévisionnel pour la saison 2024/2025 s'élève à 979 800€.

- Charges



Le total des charges prévisionnelles pour la saison 2024/2025 s'élève à 979 000€.

- Synthèse

2025-2026	
Produits d'exploitation	964 200
Charges d'exploitation	914 000
Résultat d'exploitation	50 200
Résultat Financier	45 000
Qp subvention d'investissement	15 600
Résultat exceptionnel	-20 800
Résultat final	0



Vote n°3

Approbation du budget prévisionnel pour la saison 2025/2026

RÉSULTAT DU VOTE ÉLECTRONIQUE

- Sont POUR : 457 voix
- Sont CONTRE : 699 voix
- Abstentions : 25 voix

Le budget prévisionnel pour la saison 2025/2026 est **refusé à 60,47%** des suffrages exprimés.

8. Point sur les travaux du siège

Monsieur Valognes, architecte missionné sur le projet du siège du DFSM rue de la gare à Yvetot présente les missions réalisées, leurs dates de réalisation, les entreprises missionnées ainsi que les coûts engendrés par ces missions.

DISTRICT DE FOOTBALL DE SEINE-MARITIME					
MISSIONS	DATES DE REALISATION	DESIGNATIONS	HONORAIRES TTC		
			Maitrise d'œuvre et contrôle	Travaux réglés	Travaux à régler
Contrat de maîtrise d'œuvre VALOGNES Architecte + BET IPH	07-oct-24	Préparation de chantier / VISA des plans EXE et DET / Réception des travaux	138 750 €TTC		
Construction du bâtiment neuf					
Demande de permis de démolir du bâtiment de la minoterie	07-oct-24	Permis de démolir déposé le 16 octobre 2024 et accepté le 03 décembre 2024	3 360 €TTC		
Diagnostic amiante et plomb sur le bâtiment de la minoterie		QUALIOM ECO	1 008 €TTC		
Mission complémentaire					
Suivi des travaux de désamiantage	Contrat du 19 décembre 2024	VALOGNES Architecte + IPH	24 624 €TTC		
Dossier de plan pour la création d'un mur séparatif avec le voisin	Travaux réalisés et réceptionnés le 04 mars 2025 concernant le mur pignon du garage	Désamiantage et démolition ENT. MARELLE			
Fermeture du mur pignon du garage du voisin avec renforts structurels et essentage ardoise	Travaux de démolition et mur séparatif : Démarrage le 14 avril 2025 et réception le 25 juillet 2025	Travaux de création du mur séparatif avec renforts béton ENT. SYMA		132 111 €TTC	
Consultation des entreprises		Travaux de fermeture du pignon garage voisin ENT. THIBAULT		6 824 €TTC	
Direction des travaux		Travaux d'essentage ardoise ENT. ATELIER DU COUVREUR		11 689 €TTC	
Réception					
Installations de chantier pour les travaux de démolition minoterie		ENT. THIBAULT		6 444 €TTC	
Bureau de contrôle		CEFTEC	10 194 €TTC		
CSPS		CEFTEC	6 696 €TTC		
Concessionnaires		Regard EU		1 644 €TTC	
		Branchement EAU		1 176 €TTC	
Purge cuve hydrocarbure		ENT. THIBAULT		14 917 €TTC	
Gestion vestiges enterrés		ENT. THIBAULT		5 504 €TTC	
Demande de pose d'une cuve de récupération des eaux de pluies					20 748 €TTC
Optimisation des plans d'aménagement des 2 niveaux de bureaux selon l'organisation interne du District 76		Nombre de bureaux / salle de réunion / suppressions cloisons amovibles / demandes complémentaires : visiophone, vidéo-surveillance, alarme et intrusion			
Devis modificatif		ENT. THIBAULT			135 751 €TTC
Devis TS (ENT. THIBAULT)		Aménagements extérieurs, VRD, stationnements avec équerres béton de soutènement, porte d'entrée CF			28 985 €TTC
Espaces verts - engazonnement		ENT. THIBAULT			5 000 €TTC

Courriel : district@dfsdfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Siège social : 2 rue Bellanger, 76190 Yvetot



Aménagement cuisine		ENT. THIBAULT			10 000 €TTC
Fermeture porte bâtiment ancien		ENT. THIBAULT			2 000 €TTC
Accès cave bâtiment ancien		ENT. THIBAULT			7 000 €TTC
Assurance dommage-ouvrage					22 609 €TTC
Avenant n°01 maîtrise d'œuvre pour recalage sur le nouveau montant des travaux	17-juin-25	VALOGNES Architecte + IPH	Marché initial = 138 750 €TTC Avenant n°01 = 153 355 €TTC soit + 14 605 €TTC		
Création d'un point de bornage supplémentaire définissant la limite parcellaire côté arbre voisin		EUCLYD GEOMETRE			948 €TTC
Mission complémentaire					
Le devis de l'entreprise THIBAULT ne prévoit pas de travaux sur les murs périphériques à l'opération. Ensemble des murs dégradés. Permis de construire pour la rénovation des murs et du traitement de l'ensemble des limites de la parcelle. Dossier de plans des travaux, cahier des charges pour la consultation des entreprises. Suivi des travaux et réception.	22-août-25	VALOGNES Architecte + IPH	15 000 €TTC		
Cahier des charges en cours, consultation des entreprises à la suite					
Mise en conformité des travaux de l'entreprise THIBAULT au regard de l'étude thermique RE2020	Finalisée en Août 2025				
Etudes de reconnaissance G5 des fondations neuves réalisées par l'entreprise THIBAULT en mai 2024	juil-25	ECR Environnement / Etude G5			7 380 €TTC
Suite à l'avis défavorable de l'étude G5 sur les fondations		La démolition des massifs de fondation est confiée par l'entreprise THIBAULT à l'entreprise MARELLE :	Travaux pris en charge par ENT. THIBAULT		
		Travaux d'évacuation de la plateforme existante avec suppression de l'ancienne dalle béton et matériaux divers et création d'une plateforme tout-venant destinée à recevoir les fondations neuves. ENT. MARELLE			49 856 €TTC
Référent préventif de reconnaissance des limites séparatives					
Marché initial : ENT. THIBAULT + sous traitants	21-déc-23				1 500 000 €TTC
TOTAL DES DEPENSES					
Programme d'économie	En cours	Livraison du bâtiment en plateau nu : *Suppression des cloisonnements intérieurs *Suppression visiophone/alarme/vidéosurveillance *Suppression aménagement de cuisine *Suppression cuve récupération EP			

Monsieur Valognes présente également des photos du chantier.

Monsieur Ménard expose deux points :

- Le récapitulatif des investissements

	AG 2023	A ce jour
Centre technique départemental - Jumièges	1 900 000	2 030 945
Nouveau siège - extension (HT)	1 100 000	1 903 286
Nouveau siège - rénovation	600 000	721 697
Investissements	3 600 000	4 655 928
Emprunts	1 550 000	1 570 000
Subventions	775 000	462 629
Financement	2 325 000	2 032 629
Autofinancement	1 275 000	2 623 299



- La simulation de la trésorerie sur la saison 2025/2026

Variations en fonction des garanties du prêt

	Nantissement	Hypothèque
Trésorerie au 30/06/2025 + TVA sur travaux réglés	876 790	876 790
Budget de fonctionnement hors minoterie	110 000	110 000
coût du déblocage de prêt	-21 000	-21 000
Travaux Extension (HT)	-1 177 783	-1 177 783
solde emprunt	755 705	755 705
remboursement des emprunts	-74 000	-74 000
Nantissement des fonds / Hypothèque	-581 500	-15 000
Trésorerie finale	-111 788	454 712

9. Modification des statuts

Jean-Claude Leroy présente les modifications des statuts votées lors de l'assemblée fédérale.

- Modification de l'article 13 : Comité Directeur

Les membres du Comité de Direction, ainsi que toute personne appelée à assister à ses réunions, sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et de celles données comme telles par son Président.

Le District veille à prévenir et à gérer toute situation de conflit réel, potentiel ou apparent pouvant exister entre ses intérêts et les intérêts personnels ou professionnels de l'un des membres du Comité de Direction, de l'un des membres des commissions du District, des collaborateurs ou de toute personne agissant au nom du District.

Lorsqu'un membre du Comité de Direction a connaissance d'un conflit d'intérêts, réel, potentiel ou apparent, dans lequel il pourrait être impliqué, il en informe sans délai le Comité de Direction et s'abstient de participer aux débats et de voter sur la délibération concernée. Ce principe s'applique également à tout membre d'une commission de District se trouvant dans une telle situation, qui doit alors en informer sans délai ladite commission et s'abstenir de participer aux débats et de voter sur l'affaire concernée.

10. Modification et approbation des championnats

Monsieur Denis Olivier présente les Restructuration stratégique des compétitions jeunes : U18, U15 et U13.

Championnat U18 :

Denis Olivier présente plusieurs problèmes dans l'organisation des championnats :

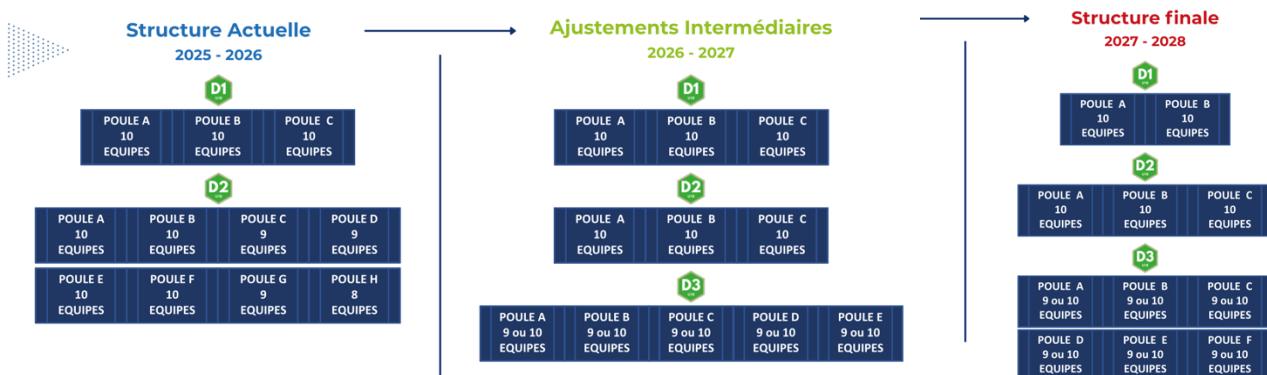


- Des **scores très déséquilibrés** en Départementale 2, liés à des écarts de niveau entre équipes, notamment celles composées de débutants ou de nombreux joueurs de 1ère année.
- Un **écart de niveau important** entre certaines équipes montant en Départementale 1.
- Un **nombre limité de montées vers le niveau régional** (2 montées pour 3 groupes de D1), ce qui génère de la déception.

Pour répondre à ces difficultés, plusieurs solutions sont proposées :

- **Créer une Départementale 3 (D3)** afin de lisser les écarts entre les équipes montant de D2 vers D1.
- Permettre une **inscription tardive** en Départementale 3 afin d'intégrer les clubs en retard ou en création d'entente, avec un début de championnat décalé.
- **Structurer le championnat en format pyramidal**, avec notamment deux poules de Départementale 1 pour améliorer la compétitivité.

Les modifications sont prévues sur deux saisons avec des ajustements intermédiaires en 2026-2027 :



Ces modifications entraîneraient également des changements dans les nombres de montées et descentes :

- Saison 2025/2026 vers 2026/2027 :
 - o D1 vers R2 : 2 accessions – *Les deux meilleurs premiers des trois poules*
 - o D2 vers D1 : 8 accessions – *Le premier de chaque poule*
 - o D1 vers D2 : (en cas de 3 descentes de R2) *les équipes classées de la 8^{ème} à la 10^{ème} place de chaque poule*
 - o D2 vers D3 : (en cas de 3 descentes de R2) *les équipes classées de la 6^{ème} à la 10^{ème} place, ainsi que les quatre plus mauvaises équipes classées 5^{ème}. Le repêchage sera possible selon le nombre d'engagements en D3.*
- Saison 2026/2027 vers 2027/2028 :

Courriel : district@dfsdfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Siège social : 2 rue Bellanger, 76190 Yvetot



- D1 vers R2 : 2 accessions – *Les deux meilleurs premiers des trois poules*
- D2 vers D1 : 3 accessions – *Le premier de chaque poule*
- D3 vers D2 : *Le premier de chaque poule*
- D1 vers D2 : (en cas de 3 descentes de R2) *les équipes classées de la 7^{ème} à la 10^{ème} place de chaque poule, ainsi que les deux plus mauvaises équipes classées 6^{ème}.*
- D2 vers D3 : (en cas de 3 descentes de R2) *les équipes classées de la 6^{ème} à la 10^{ème} place, ainsi que les deux plus mauvaises équipes classées 5^{ème}. Le repêchage sera possible selon le nombre d'engagements en D3.*

Vote n°4

Modification des championnats U18

RÉSULTAT DU VOTE ÉLECTRONIQUE

- Sont POUR : 808 voix
- Sont CONTRE : 201 voix
- Abstentions : 172 voix

La réforme du championnat U18 est **adoptée à 80,08%** des suffrages exprimés.

Championnat U15 :

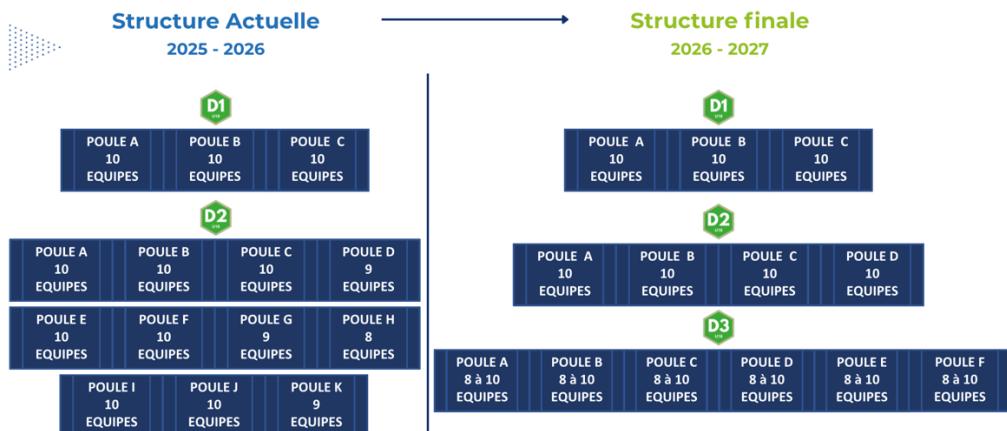
Denis Olivier présente plusieurs problèmes dans l'organisation des championnats :

- Des **scores très déséquilibrés** en Départementale 2, liés à des écarts de niveau entre équipes, notamment celles composées de débutants ou de nombreux joueurs de 1^{ère} année.
- Un **écart de niveau important** entre certaines équipes montant en Départementale 1.

Pour répondre à ces difficultés, plusieurs solutions sont proposées :

- Créer une **Départementale 3** (D3) afin de lisser les écarts entre les équipes montant de D2 vers D1.
- Permettre une **inscription tardive** en Départementale 3 afin d'intégrer les clubs en retard ou en création d'entente, avec un début de championnat décalé.
- **Structurer le championnat en format pyramidal**, avec notamment deux poules de Départementale 1 pour améliorer la compétitivité.

Les modifications sont prévues dès la saison 2026/2027 :



Ces modifications entraîneraient également des changements dans les nombres de montées et descentes :

- D1 vers R2 : 3 accessions – *Le premier de chaque poule*
- D2 vers D1 : 11 accessions – *Le premier de chaque poule*
- D1 vers D2 : (en cas de 3 descentes de R2) *les équipes classées de la 8^{ème} à la 10^{ème} place de chaque poule ainsi que les deux plus mauvaises équipes classées 7^{ème}.*
- D2 vers D3 : (en cas de 3 descentes de R2) *les équipes classées de la 6^{ème} à la 10^{ème} place, ainsi que les six plus mauvaises équipes classées 5^{ème}. Le repêchage sera possible selon le nombre d'engagements en D3.*

Vote n°5

Modification des championnats U15

RÉSULTAT DU VOTE ÉLECTRONIQUE

- Sont POUR : 862 voix
- Sont CONTRE : 162 voix
- Abstentions : 157 voix

La réforme du championnat U15 est **adoptée à 84,18%** des suffrages exprimés.

Championnat U13 :

Denis Olivier présente plusieurs problèmes dans l'organisation des championnats :

- Un **écart de niveau important** entre certaines de Départementale 4 impliquant des scores fleuves ;

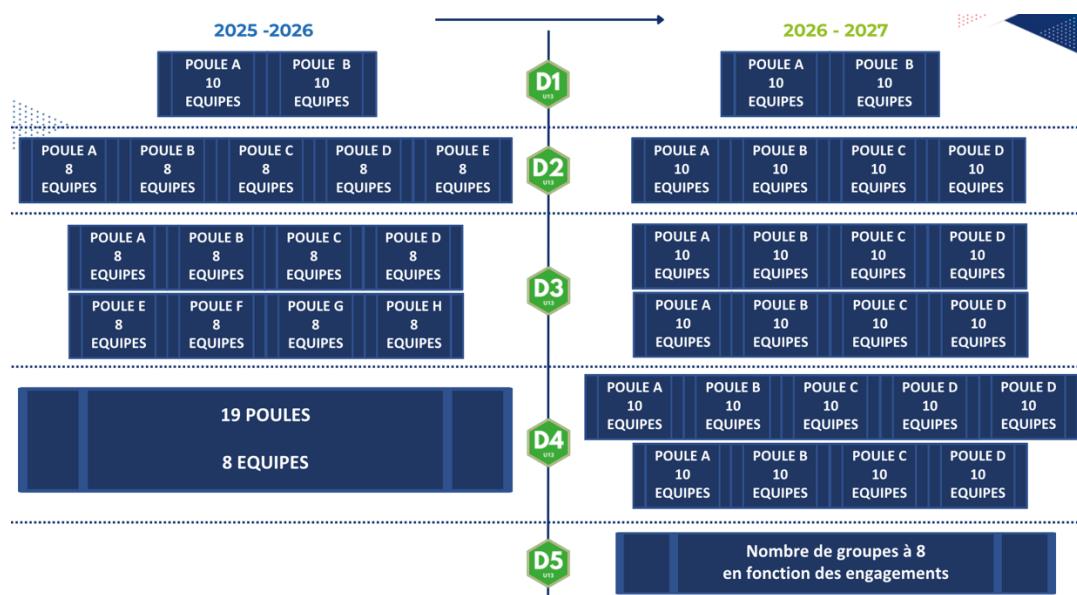


- Un **nombre trop important de groupes** en D4 ;
- **Problèmes liés aux brassages** : incivilités, difficulté à trouver des terrains, licences non conformes...

Pour répondre à ces difficultés, plusieurs solutions sont proposées :

- Créer une **Départementale 5 (D5)** afin de lisser les écarts entre les équipes et Permettre une **inscription tardive** en Départementale 5 afin d'intégrer les clubs en retard ou en création d'entente, avec un début de championnat décalé.
- **Structurer le championnat en format pyramidal** pour améliorer la compétitivité.
- Intégrer des nouveautés :
 - o Possibilité d'avoir **2 équipes** en **D3, D4 et D5** ;
 - o **Possibilité de descendre volontairement** en cas d'équipe moins forte que l'année précédente ;
 - o **Arrêt des brassages** : gain de journées et compétition plus intéressante.

Les modifications sont prévues dès la saison 2026/2027 :





Vote n°6

Modification des championnats U13

RÉSULTAT DU VOTE ÉLECTRONIQUE

- Sont POUR : 674 voix
- Sont CONTRE : 373 voix
- Abstentions : 134 voix

La réforme du championnat U13 est **adoptée à 64,37%** des suffrages exprimés.

Championnats séniors :

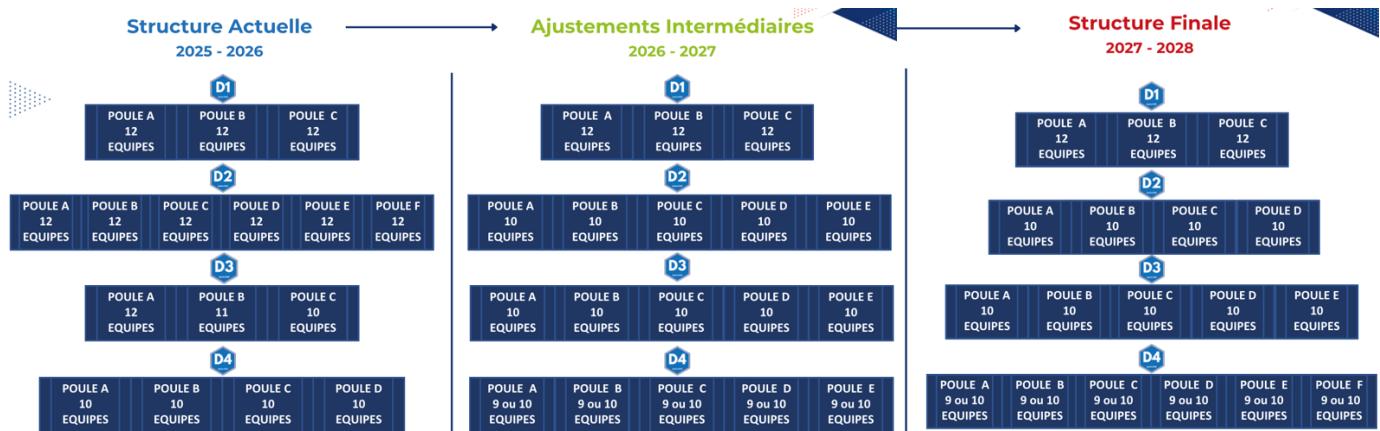
Michel Mogis et Jean-Luc Lebrun présente les restructurations stratégiques des compétitions séniors : après-midi et matin.

Ainsi, ils balaien les avantages à adopter ces modifications :

- Un **format pyramidal** qui permet de de recréer un championnat structuré afin d'améliorer la compétitivité ;
- Un **calendrier optimisé** permettant de retrouver des journées supplémentaires en cas de conditions météos défavorables (novembre à mars) et d'arrêtés municipaux ;
- Un **calendrier adapté** libérant les jours fériés notamment afin de permettre les événements organisés par les clubs tels que les tournois.

Championnats séniors après-midi :

Les modifications sont prévues sur deux saisons avec des ajustements intermédiaires en 2026-2027 :



Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Siège social : 2 rue Bellanger, 76190 Yvetot



Ces modifications entraîneraient également des changements dans les nombres de montées et descentes :

- Saison 2025/2026 vers 2026/2027 :

- D1 vers R3 : 7 accessions – *Les deux premiers de chaque poule ainsi que le meilleure 3^{ème} (coefficients points/rencontres jouées)*
- D2 vers D1 : 6 accessions – *Le 1^{er} de chaque poule*
- D3 vers D2 : 3 accessions – *Le 1^{er} de chaque poule*
- D4 vers D3 : *Le premier de chaque poule*
- D1 vers D2 : (en cas de 7 descentes de R3) – *les équipes classées de la 11^{ème} à la 12^{ème} place de chaque poule.*
- D2 vers D3 : (en cas de 7 descentes de R3) – *les équipes classées de la 9^{ème} à la 12^{ème} place ainsi que la plus mauvaise des équipes classées 8^{ème} des six poules.*
- D3 vers D4 : (en cas de 7 descentes de R3) – *les équipes classées dernières des 3 poules, l'équipe classée 11^{ème} de la poule 1, les équipes classées 10^{ème} des poules A et B, les équipes classées 9^{ème} des trois poules et la plus mauvaise équipe classée 8^{ème} des trois poules.*

- Saison 2026/2027 vers 2027/2028 :

- D1 vers R3 : 7 accessions – *les deux 1^{ers} de chaque poule ainsi que les meilleurs 3^{ème} des poules A, B et C*
- D2 vers D1 : 5 accessions – *le 1^{er} de chaque poule*
- D3 vers D2 : 5 accessions – *le 1^{er} de chaque poule*
- D4 vers D3 : 5 accessions – *le 1^{er} de chaque poule*
- D1 vers D2 : (en cas de 7 descentes de R3) – *les équipes classées de la 9^{ème} à la 12^{ème} place ainsi que la plus mauvaise équipe classée 8^{ème} des six poules.*
- D1 vers D2 : (en cas de 7 descentes de R3) – *les équipes classées dernières de chaque poule ainsi que les deux équipes les moins bien classées des 11^{ème} des poules A, B et C.*
- D2 vers D3 : (en cas de 7 descentes de R3) – *les équipes classées de la 8^{ème} à la 10^{ème} place de chaque poule.*
- D3 vers D4 : (en cas de 7 descentes de R3) – *les équipes classées de la 8^{ème} à la 10^{ème} place de chaque poule.*



Vote n°7

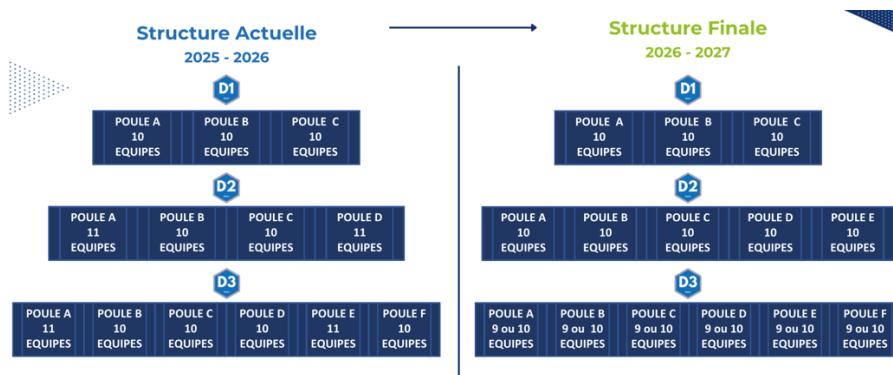
Modification des championnats séniors après-midi

RÉSULTAT DU VOTE ÉLECTRONIQUE

- Sont POUR : 388 voix
- Sont CONTRE : 611 voix
- Abstentions : 182 voix

La réforme du championnat séniors après-midi est **refusée à 61,16%** des suffrages exprimés.

Championnats séniors matin :



Ces modifications entraîneraient également des changements dans les nombres de montées et descentes :

- D2 vers D1 : 4 accessions – *Le 1^{er} de chaque poule*
- D3 vers D2 : 12 accessions – *Le 1^{er} de chaque poule ainsi que le 2^{ème} de chaque poule*
- D1 vers D2 : *Les équipes classées dernières des 3 poules ainsi que la plus mauvaise équipe classée 9^{ème} des 3 poules*
- D2 vers D3 : *les équipes classées dernières.*



Vote n°8

Modification des championnats séniors matin

RÉSULTAT DU VOTE ÉLECTRONIQUE

- Sont POUR : 671 voix
- Sont CONTRE : 331 voix
- Abstentions : 179v voix

La réforme du championnat séniors matin est **adoptée à 66,97%** des suffrages exprimés.

11. Présentation des nouveaux labels, du FAL et du Futsal

Les conseillers techniques du DFSM, Coralie Belin et Pierre Grandin présente à l'assemblée les trois points suivants :

- Les nouveaux labels en place dès la saison 2026/2027 ;
- Le logiciel Foot Animation Loisirs (FAL) déployé sur le territoire seinomarin depuis septembre ;
- Les championnats futsal.

Les nouveaux labels en place dès la saison 2026/2027 :

Le nouveau label, dont la mise en œuvre est envisagée pour 2026/2027, marquera une évolution importante dans la structuration et l'accompagnement des initiatives. Il reposera désormais sur deux axes principaux — l'associatif et l'éducatif — afin de recentrer l'évaluation sur les dimensions jugées les plus pertinentes et impactantes. La durée de labellisation ne sera plus fixe : elle s'adaptera à la nature et à la maturité des projets, pouvant varier d'un minimum d'un an à un maximum de quatre ans. Cette flexibilité vise à offrir un cadre plus réaliste et mieux ajusté aux besoins des porteurs d'initiatives. Par ailleurs, la notion de projet devient la pierre angulaire de tout le processus, ce qui implique une analyse plus fine de la cohérence, de la qualité et des perspectives de développement de chaque action présentée.

Logiciel FAL :

Concernant le logiciel FAL, il est recommandé d'accorder aux éducateurs des catégories U7, U9 et U11 un accès à Footclub afin de simplifier la gestion administrative et sportive. Il est également rappelé que les feuilles de plateau doivent impérativement être déposées avant chaque rendez-vous, avec une attention particulière portée à leur lisibilité, toute erreur ou document illisible pouvant entraîner une sanction financière. Un tutoriel détaillé, conçu pour accompagner les éducateurs dans l'utilisation de l'outil aussi bien en amont qu'après les plateaux, sera mis en ligne prochainement afin de garantir une prise en main optimale.



Championnat Futsal :

Le lancement de la section Futsal Séniors débute cette saison avec six équipes engagées. Une nouvelle période d'inscription sera ouverte en janvier pour les clubs souhaitant rejoindre la compétition. Pour participer, les structures devront disposer d'un créneau disponible dans un gymnase, de préférence en semaine, afin de garantir le bon déroulement des rencontres et la continuité du championnat.

Clôture de l'AG

**Le Président de la
commission**

M. JULIEN Jean-Yves

**Le Secrétaire de la
commission**

M. LEROY Jean-Claude

ASSEMBLEE GENERALE DU 13 NOVEMBRE 2025
CLUBS ABSENTS

564602	RC DE ROUEN
524307	FC BOOS
501526	AS BUCHY
564810	FC EPREVILLE
564807	FC FERRIERES EN BRAY
564990	HARFLEUR FC
520201	ISNEAUVILLE FC
581722	US VATTEVILLE BROTONNE
518805	AS LANQUETOT
500248	STADE DE GRAND QUEVILLY
560359	SC HAVRAIS
542378	TRAIT D'UNION
564401	AS NORMANDIE FUTSAL
581874	FC ST JULIEN
529809	FC LOUVETOT
523850	US NESLE HODENG
519744	US NORMAVILLAISE
563572	AS NORVILLE
501737	US PALUELLAISE
501739	AS PETIVILLE
553985	ROUEN SAPINS FC
539274	ASL SIERVILLAISE
560259	APCH DU ROUVRAY FC
554414	ASC JIYAN KURDISTAN
513911	US ST JACQUES SUR DARNETAL
538474	US ST LAURENT EN CAUX
526661	JS ST LEONARD 76
560201	ENTENTE ST MARTIN / ST PIERRE
526045	US FORET DE ROUMARE
530192	US ST MARTIN DU MANOIR
545679	US ST MARTIN OSMONVILLE
533320	ES ST OUEN DU BREUIL
530205	E ST PIERRAISE FOOTBALL
539285	ST RIQUEZ ES PLAINS GASEG
581291	FC DE LA VARENNE
501407	STADE VALERIQUAIS
540871	US STE MARIE DES CHAMPS
529361	FC TOURVILLE LA RIVIERE
531031	ASC TOUSSAINT
501522	YVETOT AC